

Les Nouvelles du Mouvement européen-Provence

Sommaire

Éditorial – Prénance de l'Europe

L'Union européenne et le pétrole

La longue marche vers l'égalité femmes - hommes...

Quelques éléments de réflexion à propos des étrangers

Des mots auxquels vous n'avez pu échapper : Euro-obligations (euro-bonds), Project-bonds, Initiative européenne

Éditorial – Prénance de L'Europe

Contrairement à ce que l'on craignait au début de la campagne présidentielle, l'Europe n'a pas été la grande absente du débat. Elle en a constitué l'arrière-plan. Le poids croissant de la « dette souveraine » de la France et d'autres pays membres de l'Union paraît avoir été une révélation pour l'opinion publique et pour une partie du personnel politique, révélation qui a limité la démagogie des promesses électorales. Le « toujours plus » s'est heurté au mur de la dette.

Tous les protagonistes ont dû reconnaître la prénance de l'Europe, soit comme unique objet de leur ressentiment et cause de tous nos maux, soit comme seule voie de salut.

Les deux candidats du second tour ont clairement admis que c'est par l'Europe que passerait la solution des deux grands problèmes qui ont structuré la campagne : les flux migratoires et la crise économique. Chacun des deux a, d'ailleurs, proposé une stratégie de rupture avec l'« orthodoxie bruxelloise » : l'un, la remise en ordre du système de Schengen, l'autre, la remise en cause de la discipline budgétaire. Le premier n'aura pas l'occasion de la mettre en œuvre. Le second va s'efforcer d'inscrire dans la réalité sa « volonté de faire changer l'Europe » en la faisant partager à nos partenaires.

Renégocier le *Traité de stabilité, de coordination et de gouvernance* (T.S.C.G) signé par 25 États membres sur 27 et déjà ratifié par certains d'entre eux, ou le compléter par un *Pacte de responsabilité, de gouvernance et de croissance* (P.R.G.C) ? Cela dépendra beaucoup des rapports de poids et d'influence à l'intérieur de l'Union. Personne n'est assez irresponsable pour promouvoir la fuite en avant et la poursuite sans fin de l'endettement. Personne n'est assez imprudent pour croire que l'austérité serait longtemps supportable si elle n'était partagée et soutenue par l'espoir du retour à une certaine croissance.

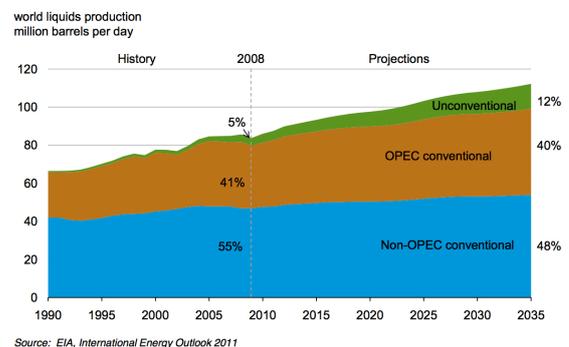
Un scénario optimiste est celui d'un de ces compromis que permettent à l'Union les alternances politiques croisées dans ses pays membres. Un scénario qui l'est moins ressemblerait au « syndrome grec » : les peuples européens habitués à des décennies de prospérité admettant de plus en plus difficilement la nécessité de l'austérité et de l'effort tout en tenant pour acquise la sécurité que leur procure l'union économique et monétaire.

Jean Vergès, Président du Mouvement européen-Provence

L'Union européenne et le pétrole

Depuis une bonne dizaine d'année maintenant la date qui marque le déclin de la production de pétrole, désignée par « pic pétrolier », est régulièrement repoussée dans le temps. Bien qu'inéluctable, la baisse de la production de pétrole ne peut pas être prévue avec précision puisqu'elle dépend d'une part de l'évolution de la demande globale qui continue de croître en raison de l'augmentation de la consommation des pays émergents et d'autre part des investissements qui seront faits pour consolider la production des champs existants et mettre en production les réserves techniquement prouvées. Il se trouve que ces deux variables dépendent essentiellement d'un seul paramètre qui est le prix « économique » du brut. En effet l'expérience a montré que les éléments conjoncturels, souvent de nature politique, qui alimentent la spéculation et ont un effet considérable sur le cours du baril à court terme, restent très limités à moyen et long terme. Une augmentation du prix contribue à freiner la consommation et dans le même temps rend suffisamment attractifs les investissements à réaliser pour augmenter la production jusqu'à atteindre un état d'équilibre entre l'offre et la demande. Avec un cours du baril de pétrole autour de 100 USD on peut aujourd'hui raisonnablement situer le « pic pétrolier » vers 2030/2040, mais bien entendu un autre prix « économique » conduirait à une autre prévision.

Est-ce à dire qu'on a le temps et qu'il suffit de continuer à s'en remettre aux seuls vrais acteurs que sont aujourd'hui les compagnies pétrolières et les pays producteurs pour régir le marché du pétrole? Si quelques pays européens ont joué un rôle majeur jusque dans les années soixante, ils ont été écartés après la création des sociétés nationales dans



les pays producteurs et la formation de l'OPEP. Depuis quarante ans, les interventions des responsables politiques nationaux auprès des dirigeants des pays producteurs se sont limitées à des actions de relations publiques au mieux ou de collusion d'intérêt au pire, sans véritable impact sur l'économie réelle. L'Union européenne a été totalement absente des discussions et négociations malgré son poids considérable de deuxième consommateur mondial de pétrole derrière les USA. Elle a pourtant déjà montré sa capacité à traiter les problèmes sur le long terme avec indépendance et intégrité, ce qui devrait la qualifier pour jouer un rôle éminent aux yeux des pays producteurs... pour autant que les États membres de l'Union soient prêts à lui en donner un.

*Michel Grimaud
Ingénieur de l'industrie pétrolière, diplômé de l'École centrale de Paris*

La longue marche vers l'égalité femmes - hommes...

Quelles que soient les sources, nationales, européennes ou internationales, le constat est le même : depuis la fin des années 90, la France stagne ou régresse en matière de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes et nombre d'études pointent les écarts très importants entre un droit français qui regorge de textes censés garantir l'égalité des droits et le caractère peu effectif de cette égalité.

Les français ont bien pris conscience de ce problème : selon *l'Eurobaromètre 2012* sur "Les inégalités hommes - femmes dans l'Union européenne", c'est en France, après l'Espagne, que le constat est le plus sévère : 71% des français, hommes et femmes confondus, estiment que c'est une question importante dans leur pays (pour une moyenne européenne de 52%).

Mais en dépit de cette prise de conscience, la situation se dégrade. Le dernier classement du *World Economic Forum* (WEF) qui classe les pays selon le critère de la réduction des disparités entre les sexes fait état d'une régression de la France qui passe du 18^{ème} au 48^{ème} rang en deux ans, loin derrière la plupart de ses voisins européens et juste avant le Kazakhstan !

1- La France régresse dans de nombreux domaines.

Nombreuses sont les femmes (et pas seulement les féministes) qui s'inquiètent devant la dégradation de la situation des femmes françaises depuis la fin des années 90 ; et de plus en plus nombreux sont les hommes qui affichent désormais partager ces inquiétudes. Dans *l'Eurobaromètre 2012*, 85% des français considèrent l'écart des rémunérations femmes - hommes comme un problème majeur.

Les données statistiques (INSEE, Eurostat) confirment ces représentations. En France, depuis des décennies, l'emploi féminin n'a cessé d'augmenter pour atteindre 47% de la population active ; c'est mieux que chez certains de nos voisins européens. Mais cette donnée flatteuse masque de grandes disparités en défaveur des femmes, notamment en termes de précarité, de qualification, d'accès aux postes de responsabilités et surtout de salaire, l'écart de rémunération se maintenant à un niveau élevé (25%). Plus grave, alors que, au niveau européen, l'écart moyen européen des rémunérations tend doucement à se réduire, il se creuse dans certains États membres, la Bulgarie, la France, la Lettonie, la Hongrie, le Portugal et la Roumanie... À noter que, sur ce point précis, dans le classement du WEF, la France occupe un honteux 131^{ème} rang (sur les 135 pays étudiés).

Une autre préoccupation majeure : la violence faite aux femmes. Lenteur et timidité caractérisent la façon dont sont mis en place, dans la police et dans la justice, les dispositifs d'accueil des femmes venant déposer plainte. Et l'annulation récente par le Conseil Constitutionnel de la loi sur le harcèlement sexuel, sur la requête d'un élu poursuivi pour harcèlement, a souligné les insuffisances (et la désinvolture ?) de la France dans ce domaine !

Autre exemple de régression, l'École maternelle. Les allemandes nous envient les crèches et l'École maternelle qui favorisent la natalité et l'emploi féminin mais, en 5 ans, la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite s'est traduite par une chute de 50% du nombre d'enfants de 2 à 3 ans accueillis en maternelle.

Dernier exemple, le droit à l'avortement, traité de façon différenciée dans les États-membres et source de nombreuses polémiques, et que trop de jeunes françaises considèrent comme acquis de façon irréversible. La politique hospitalière menée depuis une dizaine d'années a conduit à la fermeture progressive de 179 Centres d'interruption volontaire de grossesse, entravant ce droit de façon importante sur un mode subreptice.

2- Parité et place des femmes sur la scène publique et dans les grandes entreprises : quelques avancées...

Longtemps cantonnées dans des rôles subalternes, les femmes commencent à occuper des fonctions de haute responsabilité. Non sans résistances de la part des hommes.

Dans la sphère politique, la parité est loin d'être effective en dépit de la loi censée y contraindre les partis politiques. Avec 18,5% de femmes parmi les députés, la France se retrouve au 18^{ème} rang des pays de l'UE, et au 63^{ème} rang sur 135 dans le classement du WEF, entre le Salvador et la Moldavie !

Depuis quelques jours, un nouveau gouvernement, paritaire, s'est mis en place ; une Ministre des Droits des femmes a été nommée. On ne peut que s'en réjouir. Mais le spectacle des résistances masculines pour faire place aux femmes (certains ont été jusqu'à parler de "massacre des hommes" !) et la polémique sur les supposées incompétences de ces "dames" montrent bien que rien n'est définitivement acquis.

Le milieu politique n'a pas le monopole des résistances masculines. Si la précédente majorité n'a guère brillé en ce qui concerne l'égalité femmes - hommes, il faut rappeler qu'elle est à l'origine de deux textes majeurs concernant l'accès des femmes au sommet de la hiérarchie des entreprises privées et des administrations. S'inspirant de l'exemple norvégien, la loi Copé-Zimmermann (2011) impose d'ici à 2017 un quota de 40% de femmes au sein des conseils d'administration des sociétés anonymes cotées en Bourse. La moyenne en Europe est très faible (13%) et d'autres pays européens se sont engagés dans cette voie ; c'est le cas, récemment, de l'Allemagne dont le modèle (économique et social), si souvent vanté, n'est guère brillant sur cette question. Un deuxième texte de loi calqué sur ce modèle a été adopté par l'Assemblée nationale en février 2012 pour imposer des quotas féminins dans la haute fonction publique.

Il faut bien le dire, sans volonté politique, rien ne se serait passé. Comment pourrait-il en être autrement alors même que la France se révèle la championne des résistances masculines et du déni en matière de réduction des inégalités. En témoignent deux enquêtes récentes. Selon le cabinet *Hays Executive* (cité par *Les Échos*), 72% des cadres français se disent toujours opposés au recours aux quotas de femmes au sein des conseils d'administration ou de surveillance des entreprises ; c'est le taux le plus élevé en Europe (moyenne européenne de 59%). Quant à l'APEC (*Association Pour l'Emploi des Cadres*), elle insiste sur le déni qui frappe de nombreuses entreprises françaises et leurs dirigeants : si 76% des entreprises jugent la situation d'une femme cadre moins facile que celle d'un homme du même statut, elles sont seulement 56% à s'estimer concernées par le problème !

Certes l'Union européenne peut faire pression sur les États membres pour qu'ils adoptent une législation plus conforme aux droits légitimes des femmes et la Commission œuvre dans ce sens. C'est l'attente de 47% des européens contre 38% estimant que c'est au niveau des États que les initiatives doivent être prises. Mais comment faire confiance aux institutions européennes quand on constate qu'elles aussi pratiquent le « Faites ce que je dis, pas ce que je fais » ? En effet, la part des femmes dans leurs instances les plus élevées va de 33% pour la Commission européenne à 0% pour la Banque Centrale Européenne, les institutions financières se révélant les plus fermées aux femmes. On est bien loin de la parité !



Les gouverneurs de la BCE en 2012

Oui, la France traite mal les françaises et la nouvelle Ministre des Droits des femmes a du pain sur la planche. Saura-t-elle, dans un contexte de crise, maintenir la pression sur ses collègues du Gouvernement pour faire valoir le droit des femmes à occuper pleinement leur place dans la société française ? Sans la vigilance et la pression continue des femmes et des organisations qui les représentent et dont on constate depuis peu le rajeunissement et le retour de la combativité, on peut en douter. La France s'honore d'être le pays des droits de l'homme, quand pourra-t-on affirmer qu'elle est aussi le pays des droits de la femme ?

*Annie Giraud-Héraud
Mouvement européen-Provence, Commission Égalité des Genres*

Quelques éléments de réflexion à propos des étrangers

Tout d'abord, il convient de distinguer entre les citoyens de l'Union européenne et les étrangers hors UE car les premiers sont régis par des règles issues des Traités, telle la libre circulation des personnes, ou le traité instituant l'espace Schengen se traduisant par une libre circulation, renforcée par la suppression des contrôles internes. Il existe pour les citoyens de l'UE quelques rares mesures d'éloignement pour ceux qui abusent, notamment du système d'assistance sociale. Pour l'essentiel, donc, les quelques éléments en question traiteront de la situation des étrangers hors UE.

En premier lieu, rappelons quelques chiffres pour cerner les termes du débat.

- Il y a en France environ 5,5 millions d'étrangers, soit environ 8,5% de la population (par comparaison, il y en a environ 12,5% au Royaume-Uni, 11% en Allemagne et 14% aux USA).
- Cette population étrangère se renouvelle à la fois par l'immigration légale (un peu moins de 200 000 personnes par an) et illégale (certainement plus de 500 000 personnes par an, statistique très difficile à établir !). Elle diminue par naturalisation (environ 150 000 par an), par départ et par décès.

En second lieu, évoquons quelques données économiques pour dissiper quelques idées fausses, à partir des statistiques de l'INSEE.

- Les étrangers occupent des emplois complémentaires des nationaux, poussant les emplois et donc les revenus de ces derniers à la hausse.
- Les étrangers consomment plus leur revenu que les nationaux, soutenant ainsi la croissance.
- L'immigration économique représente environ 15% du flux migratoire soit 30 000 titres de séjour (TS) contre 45% pour l'immigration familiale (90 000 TS), 35% pour l'immigration estudiantine (70 000 TS) ; 5% du flux résulte de l'obtention de l'asile (10 000 TS).
- En matière sociale, les immigrés sont, en moyenne, plus jeunes et plus actifs que les nationaux ce qui entraîne une part de cotisations sociales versées plus importante, une plus grande consommation des prestations chômage, famille et d'aide sociale, et une moins grande consommation d'assurance maladie, et surtout, d'assurance vieillesse.
Au total, en 2010, l'INSEE estime à environ 4 milliards d'Euros le solde net positif.
- En matière de vieillissement de la population (un des principaux défis auquel l'UE doit faire face), en l'absence de "renouveau démographique" (sauf en France et en Irlande), l'apport des immigrés, dans les proportions actuelles, n'est pas déterminant.



Specimen de Titre de Séjour (TS)

Face à ces données, assez pérennes, les différents États de l'UE, et l'UE elle-même, ont multiplié les mesures d'ordre législatif ou réglementaire (lois et décrets en France ; règlements et directives de l'UE). Ainsi pour notre pays, sans remonter trop loin, notamment à l'ordonnance de 1945, des lois ont modifié le droit existant en 1998, 2003, 07/2006, 4/2007 et, récemment, le 16/06/2011.

Cette dernière loi avait trois objectifs : transposer trois directives de l'UE ; lutter contre l'immigration irrégulière ; combler des vides juridiques.

En ce qui concerne le premier objectif, il s'agissait de transposer :

- la directive "Retour" du 16/12/2008, régissant les normes et procédures applicables au retour des étrangers en situation irrégulière afin que le nouveau système soit plus efficace et plus respectueux des droits fondamentaux des individus ;
- la directive "Carte bleue" du 25/05/2009, visant à favoriser une immigration très qualitative ;
- la directive "Sanctions" du 18/06/2009, afin de lutter contre le travail illégal y compris en "punissant" les employeurs qui le favorisent.

En ce qui concerne le deuxième objectif, il visait à lutter contre la perpétuation de l'échec de la politique d'éloignement : seuls 20% des décisions en ce sens sont exécutées (soit environ 16 000 sur 80 000).

Pour ce qui est du troisième objectif, étaient visés les jeunes majeurs isolés entrés mineurs sur le territoire national et, d'autre part, les étrangers malades.

L'Union européenne, globalement, et chacun des États qui la composent, individuellement, veulent maîtriser les flux migratoires entrants pour des raisons économiques et politiques.

Or, que ce soit à l'intérieur de l'UE (exemples notamment de la Roumanie et de la Bulgarie), à ses frontières européennes (ex-Yougoslavie essentiellement), ou en provenance des pays d'Asie (Turquie, ex-empire britannique), du Maghreb ou de l'Afrique sub-saharienne, il est clair que l'Europe (malgré ses faiblesses) exerce un attrait irrésistible pour les populations de ces pays à bas niveaux de vie, à portée d'autocar, de bateau ou d'avion !

C'est pourquoi, dans le respect des grands principes posés par les textes fondateurs, notamment le préambule de la Constitution de 1946, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2000, la Convention internationale des Droits de l'enfant de 1990, ainsi que la Convention de Genève de 1951 pour les réfugiés (Décision du Conseil constitutionnel de 1993), les pouvoirs publics de l'UE et des États doivent trouver le juste équilibre entre

- les nécessités économiques (la croissance, le développement des pays du Sud, le juste échange),
- les libertés publiques et individuelles (opinion, religion, vie familiale),
- l'équilibre social (répartition du travail, accès à la santé),
- l'ouverture internationale, consubstantielle au modèle européen.

"Vaste programme", aurait dit le Général de Gaulle !

*Claude Reynoard
Vice-Président du Mouvement européen-Provence*

Des mots auxquels vous n'avez pu échapper...

Euro-obligations (euro-bonds)

Titres communs aux États membres de la zone euro, émis par une "agence de la dette européenne" avec leur garantie conjointe et solidaire, finançant la partie mutualisée de leurs dettes souveraines (par exemple celle comprise dans la limite des 60% du PIB de chacun des États).

Considérées comme sûres par les agences de notation, puisque les pays les mieux notés garantiraient la dette des pays moins disciplinés, ces obligations pourraient être émises à un taux supportable par tous (un peu plus élevé qu'actuellement pour l'Allemagne, qui au nom de la solidarité accepterait donc de payer un peu plus, beaucoup plus faible pour l'Espagne ou l'Italie (*a fortiori* pour la Grèce). En contrepartie, un renforcement substantiel de la gouvernance budgétaire de la zone euro s'imposerait, exigeant lui-même un transfert de souveraineté des États membres à l'UE et une plus forte intégration des politiques économiques nationales.

Les promoteurs de ces produits estiment qu'ils constitueraient un outil de lutte efficace contre la spéculation qui s'attaque aux États affaiblis. Une réserve marquante des pays qui s'y opposent est qu'ils contribueraient à déresponsabiliser les États fortement endettés.

Project-bonds

Obligations destinées à financer de grands projets européens d'infrastructure dans l'énergie, le transport, les télécommunications, décidés au niveau de l'UE dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Face à l'emprunt, et donc à de nouvelles dettes, il y aurait un actif, l'investissement réalisé, ce qui n'est pas le cas des euro-bonds. Garantis par l'UE et la BEI, ces produits, faisant appel à des investisseurs privés (fonds de pension, compagnies d'assurances etc.), contribueraient à favoriser un retour à la croissance en Europe.

L'idée avait été émise par Jacques Delors dès les années 1990 mais rejetée à l'époque, les États membres de l'UE craignant une augmentation de leur participation au budget européen. Le projet a été réactivé par Jose Manuel Barroso dans son discours sur l'Etat de l'Union de 2010 et proposé formellement en octobre 2011. La Commission, le Conseil et le Parlement européen viennent de parvenir à un accord pour mettre en place une phase pilote de ce projet.

Initiative européenne : un nouveau droit pour participer à la démocratie européenne

Depuis le 1^{er} avril, la procédure d'initiative citoyenne instaurée par le Traité de Lisbonne permet à un comité de citoyens ayant obtenu un million de signatures provenant d'au moins sept États membres de saisir la Commission européenne pour lui soumettre une proposition législative. Pour être validées, les demandes doivent entrer dans le champ de compétence de la Commission et respecter les valeurs de l'Union. Dans les trois mois du dépôt des signatures, la Commission a obligation de recevoir l'organisation portant le projet, d'organiser des auditions publiques et de formuler une réponse. Ce nouveau droit a pour objectif de rapprocher les institutions européennes des citoyens, au risque de le voir détourné par des professionnels du lobbying.

A titre d'exemple, une Initiative européenne actuellement en phase de collecte des signatures et intitulée « *let me vote* » a pour objet de donner à chaque citoyen européen un droit de vote à toute élection politique dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État.

Un site internet permet de suivre toutes les initiatives soumises : <http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/welcome>

François Giraud-Héraud
Mouvement européen-Provence

Agenda

★ [Visite du site ITER](#) Mercredi 27 juin 2012 à 14h [Plus d'info : 06 67 65 75 05](#)

Contacts utiles

Mouvement européen-France <http://www.mouvement-europeen.eu/>

Mouvement européen-Provence <http://mouvementeuropeenprovence.free.fr/www/>

Maison de la vie associative – Le Ligourès – Place Romée de Villeneuve – 13090 – Aix-en-Provence

Parlement européen – Bureau d'information pour le Sud-est http://sudest.europarl.fr/view/fr/agenda_org.html

Représentation régionale de la Commission européenne à Marseille http://ec.europa.eu/france/marseille/index_fr.htm

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette lettre, merci de le signaler par email

[<lesnouvelles.mep@free.fr>](mailto:lesnouvelles.mep@free.fr)